

Newsletter

MENSUELLE

4ème édition - Mars 2023



Retrouvez les dernières actus
de GAELIS tous les mois!



SOMMAIRE

I- GAELIS fete ses 30 ans !	3
II- La représentation étudiante, certain.e.s en parlent, nous la faisons	3
A. Nos universités ont de nouveaux Vice-Présidents Etudiants !	
1) Qu'est-ce qu'une Vice-Présidence Etudiante ?	
2) Interview du nouveau VPE CA de l'Université Lumière Lyon 2	
3) Interview du nouveau VPE CAC de l'Université Lumière Lyon 2	
B. Séminaire National des Elu.e.s Etudiant.e.s	
III- La Défense des Droits	6
A. Annuaire de la Santé Mentale	
B. Le délégué Défenseur des droits du Rhône	
C. Le médiateur de l'ESR du rectorat de Lyon	
IV- Collecte AGORAé	8
V- Nos événements	8
A. WEFA	
B. WE2F	
VI- Réforme des retraites : vous avez dit article 49 alinéa 3 de la Constitution ?	9



I- GAELIS fête ses 30 ans !

Le 18 mars 2023, GAELIS fêtait ses 30 ans ! L'occasion pour le bureau et le réseau de se réunir autour d'une journée de formation sur l'histoire de la fédération. Un immense merci aux 6 formatrices qui se sont rendus disponibles pour cette occasion !

L'après-midi était sous le signe de la création et de la réflexion autour du fonctionnement de la structure et de ses projets depuis 30 ans.



Enfin, la soirée a permis au réseau, aux anciens membres de bureau et à l'actuel bureau de passer une soirée conviviale à l'Atelier By une Faim d'Apprendre avec un beau buffet !

Merci à toutes et à tous, on se retrouve au congrès en Juin !

I- La représentation étudiante, certain.e.s en parlent, nous la faisons

A. Nos universités ont de nouveaux Vice-Présidents Etudiants !

1) Qu'est ce qu'une vice-présidence étudiante (VPE) ?



Pour bien comprendre l'importance d'une VPE, il faut définir ses rôles et ses missions. Pour chaque université de Lyon nous pouvons retrouver 2 VPE, en cours de réélection ou de nomination au sein des conseils de l'université (Conseil d'administration / Conseil académique). Ces personnes sont considéré.e.s comme les représentant.e.s de l'ensemble des étudiant.e.s de l'université auprès de la présidence, c'est-à-dire plus de 48 000 (Lyon 1), 28 000 (Lyon 2) ou encore 27 000 (Lyon 3) étudiant.e.s. Cela fait des VPE les principaux porte-parole des étudiant.e.s au sein de l'université. Elles sont d'ailleurs comprises au sein de la gouvernance de l'université au même titre que la ou le président.e.

Ainsi les Vice-Présidences Étudiantes ont un devoir de représentativité et elles sont surtout sollicitées à de nombreuses reprises pour donner l'avis des étudiant.e.s à travers les divers conseils et réunions. Une VPE est donc importante car c'est un moyen très puissant pour faire entendre la voix des étudiant.e.s, elles sont écoutées et peuvent faire avancer les choses pour la cause étudiante.

On vous tiendra informés de chacun des résultats.

Extrait de la GAELIZETTE de Janvier 2023

2) Interview du nouveau VPE CA de l'Université Lumière Lyon 2

L'université Lumière Lyon 2 a élu Quentin LAURISSE, nouveau Vice Président Étudiant du Conseil d'Administration chargé des relations avec les usagers et usagères.

Qu'est ce que cela représente pour toi d'être VPE ?

“C'est un très grand honneur pour moi d'être de nouveau élu, étant anciennement VPE CAc. Cela permet de démontrer une certaine compétence et reconnaissance du travail effectué sur le précédent mandat. **Cela fait un peu plus de 2 ans que ma vie est marquée par la représentation, la défense des droits, les intérêts moraux et matériels des étudiant.e.s et je ne peux qu'être fier de continuer sur ce chemin.** La VPE demande énormément d'énergie et de travail mais je ne doute pas qu'avec Théotime nous réussirons à faire de grandes choses.”



Quentin LAURISSE

Vice-Président Etudiant du Conseil d'Administration de l'ULL2
Quentin.laurisse@univ-lyon2.fr

Justement, dis nous en plus sur ce que tu souhaites faire de ton mandat.

“Je souhaite finir ce que j'ai pu commencer sur les 2 années passées mais aussi continuer le travail avec nos institutions pour nos étudiant.e.s. **Il est hors de question de voir des places de notre université supprimées, notre établissement se doit de rester ouvert à toutes et à tous et au plus grand nombre car tout le monde a le droit à un enseignement supérieur et ce dans de bonnes conditions** c'est pour cela que je continuerai à travailler avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux.”

As-tu des axes davantage orientés vers la vie étudiante ?

“Je souhaite pendant mon mandat réussir à créer un **guide de l'étudiant.e de Lyon 2** référençant tout ce qui est utile à savoir pour pouvoir étudier dans les meilleures conditions. De plus, continuer de **créer des lieux neutres de repos, de travail et de restauration** sur nos campus pour que l'université ne soit pas simplement un lieu de passage mais également un lieu de vie agréable. Nous aimerions avec Théotime revoir aussi quelques dispositifs comme celui de la **valorisation et la reconnaissance de l'engagement étudiant** ou encore celui sur la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles** qui ne sont, selon nous, pas encore assez développés.”



3) Interview du nouveau VPE CAc de l'Université Lumière Lyon 2



Théotime ARNOULD
 Vice-Président Etudiant du Conseil
 Académique de l'ULL2
 Théotime.arnould@univ-lyon2.fr

L'université Lumière Lyon 2 a élu Théotime ARNOULD, nouveau Vice Président Étudiant du Conseil Académique chargé des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS, rôle d'ores et déjà assuré avec Marie LAVOIGNAT, VPE CROUS sur la liste BOUGE TON CROUS portée par GAELIS et la FASEE.

Qu'est ce que cela représente pour toi d'être VPE ?

“Cela fait maintenant 6 mois que j'ai à cœur de porter la voix et les problématiques des étudiant.e.s de l'université Lyon 2 au sein des différentes instances de l'université. Je suis profondément honoré d'avoir été élu VPE au vu des heures de travail déjà effectuées. Cela ne peut que m'encourager pour la suite à fournir plus de temps, d'énergie et de moyens à ce qui compte vraiment selon moi : **améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant.e.s au travers de la formation mais aussi de l'animation et de la vie de campus.**”

Quels sont tes projets pour ton mandat ?

“Je souhaite pouvoir développer les différents projets que propose l'université tels que la **semaine d'intégration, pour améliorer l'inclusion des primo-entrant.e.s au sein de l'université**, cela passerait par une mise en avant des services de celle-ci, mais aussi une place plus grande pour les associations étudiantes. En effet, **notre université a la chance d'avoir un énorme tissu associatif**, encore trop peu mis en avant aujourd'hui.

Ce processus d'inclusivité se prolonge aussi sur les aménagements des différents campus pour améliorer et **développer les accès PMR ainsi que les signalétiques des différents points stratégiques des campus.**

Je souhaite également m'intéresser aux **problématiques de formation, de la licence au doctorat**. Étudier les plateformes inter-cycle (du lycée à la licence, de la licence au master et du master au doctorat) pour étudier les pistes d'amélioration que nous pourrions proposer pour améliorer le fonctionnement de celle-ci en particulier sur les nouvelles (tel que Mon Master).

De plus, j'ai la volonté de travailler de manière plus approfondie sur le 3ème cycle afin **d'échanger et accompagner les doctorant.e.s dans leurs problématiques** de recherche et de financement.

Tous ces axes de travail seront co-construits et co-travaillés avec Quentin pour permettre une complémentarité des approches et un meilleur portage auprès de l'entière des acteurs et actrices institutionnel.le.s”

Le mot pour finir à deux voix : “Nous souhaitons représenter au mieux les étudiant.e.s, en restant à leur écoute mais aussi à l’écoute du personnel, des enseignant.e.s et des associations. Nous aimerions d’ailleurs remettre en place des permanences en présentiel. En attendant nous restons à la disposition de chacun et chacune et nous vous invitons à nous contacter si vous en ressentez le besoin, pour n’importe quel sujet, nous prendrons toujours cela extrêmement au sérieux.”

B. Séminaire National des Elu.e.s Etudiant.e.s (SNEE)

Vos élu.e.s ont pu se rendre à Caen du 23 au 26 mars lors du Séminaire National des Elu.e.s Etudiant.e.s organisé par la FAGE et la FCBN (la Fédération Campus Basse-Normandie). Séminaire dans lequel ils et elles ont pu être formé.e.s sur divers sujets (Crous, fonctionnement et financement de l’ESR, réforme des Services de Santé Etudiante, Masterclass sur les VSS dans l’ESR, ...).



Vos élu.e.s ont notamment pu échanger avec beaucoup d’acteurs et actrices différent.e.s (Présidente du CNOUS, CROUS de Normandie, Président de l’université de Caen, France Université, des élu.e.s CNESER et CNOUS, ...) et ils.elles ont pu assister à une Assemblée Générale de la FAGE. Ce séminaire est aussi le moment de pouvoir discuter avec des élu.e.s étudiant.e.s d’université de toute la France. Un week-end riche en personnalité, en formation, en rencontre, en découverte et en apprentissage.

Retrouvez une vidéo sur les comptes instagram de nos élu.e.s @btc_lyon1 @btc_lyon2 qui retrace ce week-end.

III- Défense des droits

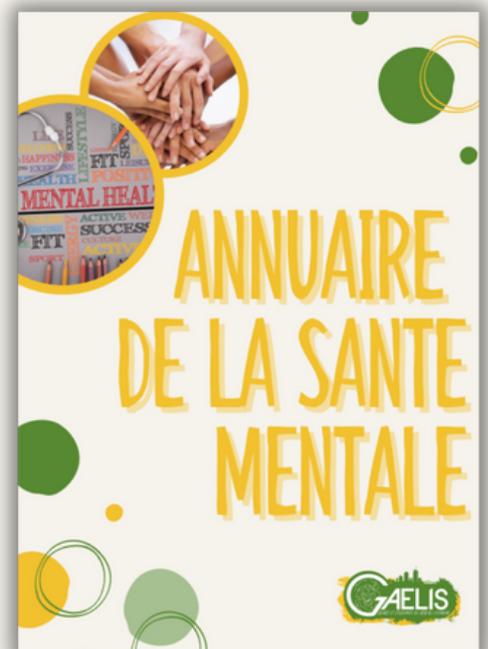
A. Annuaire de la Santé Mentale

Dans la continuité de l’annuaire de l’alimentaire, voici l’annuaire de la santé mentale. Il répertorie des contacts de structures, d’associations, de services, de dispositifs, etc, sur le territoire de Lyon et au niveau national. Les prises en charge et les numéros sont gratuits !

L’annuaire de la santé mentale se trouve sur le site de GAELIS.fr : [Annuaire de la santé mentale - GAELIS.](#)

Nous vous laissons regarder pour trouver ce qui vous correspond le mieux en fonction de votre situation.

Si besoin, vous pouvez envoyer un mail à mesdroits@gaelis.fr pour être accompagné.e.s dans cette démarche.



B. Le délégué Défenseur des droits du Rhône

Nous avons eu l'occasion de rencontrer **Julien PELLETIER, délégué Défenseur des droits au centre Bonnefoi à Lyon**. Nous avons pu échanger sur nos missions respectives et voir comment travailler ensemble.

Julien PELLETIER est bénévole, il a pour mission d'agir dans des situations où un droit n'est pas respecté. L'accompagnement dans les démarches ne fait pas partie de ses missions, c'est sur ce point-là que nous pouvons travailler ensemble. Le pôle défense des droits de GAELIS peut accompagner les étudiant.e.s dans les démarches. Par exemple, si un.e étudiant.e n'arrive pas à remplir une demande de recours, la défense des droits de GAELIS va pouvoir agir là-dessus et le délégué Défenseur des droits va pouvoir montrer et aiguiller sur le(s) droit(s) non respecté(s) dans la situation de l'étudiant.e.



Le délégué Défenseur des droits a des contacts avec différents services tant sur le territoire lyonnais qu'au niveau national. Il a des contacts privilégiés permettant d'accéder plus rapidement à une réponse.

Sur Lyon, il y a un bon nombre de délégués Défenseur des droits faisant des permanences dans divers endroits.

C. Le médiateur de l'ESR du rectorat de Lyon

Nous avons eu l'opportunité de rencontrer **Alain UNDERSE, médiateur de l'ESR au rectorat de Lyon**.

Les médiateur.rice.s de l'ESR vont agir lorsqu'il y a un litige ou un différend. Au préalable, il est nécessaire que l'étudiant.e ait fait un recours.

Lors des interventions les médiateur.rice.s se doivent d'être neutres, ils.elles ne sont pas là pour renseigner ou décider. Ils.elles vont initier la discussion en passant par le dialogue. Ils.elles respectent la confidentialité de la personne qui les contacte.

Les étapes de l'intervention :

- 1 Un.e des médiateur.rice.s accuse réception de la demande, dans la demande les faits doivent être factuels et non ressentis ;
- 2 Un.e des médiateur.rice.s rencontre l'étudiant.e ;
- 3 Un.e des médiateur.rice.s contact l'établissement.



En fonction des échanges, il est possible qu'une rencontre entre les deux parties et avec un.e médiateur.rice.s de l'ESR soit organisée.

IV- Collecte

Le week-end du 18 Mars, les **AGORAé de GAELIS** ont participé à la deuxième collecte Franprix organisée par le réseau **ANDES** (Association nationale des épicerie.s solidaires) sur l'année 2022-2023.

Chaque année, l'ANDES organise trois collectes en partenariat avec l'enseigne Franprix, pour l'ensemble des épicerie.s solidaires faisant partie de son réseau.

Lors d'une collecte, **les bénévoles des épicerie.s tiennent un stand** sur les heures d'ouvertures du magasin partenaire. **Le but est d'expliquer le projet des épicerie.s solidaires et de demander la participation à ce projet aux client.e.s du magasin avec des dons alimentaires et de produits d'hygiène.** Aussi, lorsque les client.e.s font leur courses, ils.elles ont la possibilité d'acheter des produits qu'ils paient puis donnent aux bénévoles. Il arrive parfois que le magasin lui même fasse don de plusieurs kilos d'invendus.

*Ces dons sont par la suite redistribués aux bénéficiaires des épicerie.s, à 10% (= - 90%) du prix du marché en ce qui concerne les **AGORAé**.*

Lors des deux premières collecte de l'ANDES en partenariat avec des magasins Franprix de Lyon, les **AGORAé ont récolté plus de 300 kilos de don.**

Ces dons ont pu aider plus de 200 étudiant.e.s en situation de précarité.



V- Nos événements

A. WEFA

?WEFA, qu'est-ce que c'est ?

Du 10 au 12 mars s'est tenu le **Week-End de Formation des Administrateurs et des Administratrices de GAELIS**, c'est un week-end durant lequel les associatif.ve.s et les élu.e.s étudiant.e.s ont la possibilité d'être **formé.e.s sur l'administration de GAELIS** afin d'être le plus efficace possible lorsqu'ils.elles devront administrer la structure.

Il a été séparé en deux temps :

- Un temps de **formation sur la structure** qu'est **GAELIS** et toutes les notions qui y sont relatives notamment la **FAGE**, suivi d'une formation avancée sur l'art de l'éloquence et la construction d'une prise de parole en temps démocratiques.
- Une **mise en situation pratique** avec un temps de préparation et une Assemblée Générale blanche afin de prendre la parole et s'entraîner.

Des temps de cohésion ont été mis en place afin de rapprocher les administrateurs.rice.s.

B. WE2F

Nous avons accueilli de nouveaux.elles formateur.rice.s durant le Week end de Formation des Formateurices (WE2F) du 10 au 12 mars. Ce Week-end de Formation des Formateur.rice.s s'organise autour de formations permettant d'apprendre à construire une formation, comment transmettre une idée, une compétence ou encore gagner en éloquence face à un public.

VI- Réforme des retraites : vous avez dit article 49 alinéa 3 de la Constitution ?

?Le 49.3, kézako ??

“Le Premier ministre peut engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté”

Telles sont les dispositions de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution Française.

La Constitution est la règle de droit suprême, la plus importante de notre pays, c'est elle qui régit les institutions et protège les libertés fondamentales des citoyens.

Sommairement, cet article 49 de la Constitution régit les relations entre le gouvernement et le parlement, et cet alinéa 3 signifie que le gouvernement peut adopter un projet de loi sans qu'il ne soit soumis au vote.

Si la pratique est aussi vieille que nos institutions, cet article est devenu très controversé lorsqu'il fut utilisé en 2016 pour l'adoption de la loi travail. Cette loi, très impopulaire, avait été contestée par les mouvements de jeunesse, étudiant.e.s comme lycéen.ne.s et l'utilisation du 49.3 a été perçue comme un “dénier de démocratie” par plusieurs observateurs de la vie parlementaire et politique.

Donc... cela signifie que le gouvernement peut adopter tous ses projets de loi par 49.3 ?

Bien heureusement non !

Tout d'abord, le gouvernement ne peut l'utiliser qu'une seule fois par session parlementaire pour les projets de loi ordinaires. Toutefois, pour ce qui est des projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale, le gouvernement peut l'utiliser de manière infinie.

Ensuite, les parlementaires peuvent, 24h après l'utilisation du 49.3 par le gouvernement, déposer une motion de censure : cela signifie que l'assemblée nationale peut provoquer un remaniement du gouvernement car elle ne l'estime plus être apte à conduire des réformes.

Si cette motion de censure est adoptée par la majorité des députés (soit 288 sur les 577), cela signifie que le gouvernement doit démissionner et, la loi adoptée par 49.3, disparaît.

Cette hypothèse n'est jamais arrivée depuis l'adoption de la Constitution de la Ve République le 4 octobre 1958 ! Les motions de censures déposées après un 49.3 n'ont jamais été adoptées.

Récemment, deux motions ont été déposées suite à l'usage du 49.3 mais elles ont été rejetées par l'Assemblée Nationale.

Ainsi, des appareils peuvent être mobilisés comme le contrôle du Conseil Constitutionnel, qui doit s'assurer que la loi de réforme des retraites est conforme à la Constitution, ou encore un référendum que pourrait déclencher les parlementaires.

Et aujourd'hui ?

La réforme des retraites était un projet de loi de financement de la sécurité sociale, le gouvernement pouvait donc utiliser le 49.3 assez librement d'un point de vue juridique.

En revanche, selon GAELIS, **l'adoption de cette réforme est injuste et brutale et prive la jeunesse, qui s'est mobilisée massivement, des garanties quant à leur avenir.**

L'usage de cet article de la Constitution est particulièrement grave car il est utilisé sur une réforme importante qui mériterait de vrais débats, et brise -une fois de plus- la confiance que les étudiant.e.s et la jeunesse avaient dans les institutions de la Ve République.

Attention, le Conseil Constitutionnel se prononcera sur le projet de loi le 14 Avril. S'il estime qu'il est inconstitutionnel, le projet de loi disparaîtra.

Cette situation particulière est contraire aux valeurs de GAELIS de représentativité, d'écoute et de solidarité, c'est pour cela que la structure continuera de se rendre aux intersyndicales du Rhône et prendre part aux manifestations tant que le gouvernement n'aura pas pris en considération les réclamations de la jeunesse !



Retrouvez nous sur nos réseaux sociaux !



Gaelis.FR



@Gaelis_LYON



Gaelis : Les Assos et Elus Etudiants de Lyon



@Gaelis_LYON



Gaelis



06.01.85.92.61 - Présidence de Gaelis



Coordination : Quentin LAURISSE (VP en charge de la Coordination et du Suivi des élu.e.s à GAE LIS)

Rédaction : Hana ABDELRAHMAN (Elue BTC Lyon 1), Laure MORIN (Présidente de GAE LIS), Quentin LAURISSE, Louison BRUTUS (VP en charge de la Défense des Droits à GAE LIS), Ismail DEBBAGH (Elu BTC Lyon 3), Mathilde Chaize (VP en charge du Réseau à GAE LIS)

Mise en page : Camille PIEDVACHE & Morgane HALBOT (VP en charge de la Communication à GAE LIS), Quentin LAURISSE.